



**COMMUNIQUE EN RELATION AVEC LES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF
DU 6 OCTOBRE 2008 SUR LA REMUNERATION
DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

Neuilly sur Seine, le 19 décembre 2008

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le conseil d'administration de la société INGENICO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.